

AFRICITES V

**RENCONTRE DE DIALOGUE TRIPARTITE
MINISTRES, MAIRES, PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT**

ELEMENTS DE SYNTHESE DE LA NOTE INTRODUCTIVE

Novembre 2009

Introduction

En 2006, le Sommet Africités IV à Nairobi s'était centré sur la contribution des collectivités locales africaines à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le rapport préparatoire à la Rencontre de dialogue tripartite soulignait alors que l'approfondissement des dynamiques de décentralisation et le renforcement des collectivités territoriales étaient indispensables pour réaliser les OMD et réduire durablement la pauvreté en Afrique et qu'ils devaient se traduire dans les programmes de l'Aide publique au développement (APD).

En 2009, on ne peut que saluer le consensus qui s'est établi progressivement au sein de la communauté des Partenaires au développement, sur le rôle central des collectivités territoriales dans le développement et sur la pertinence de la municipalisation de certains de leurs objectifs et programmes.

Toutefois, la crise globale actuelle, qui se traduit par une aggravation des conditions de vie du plus grand nombre dans tous les domaines, appelle des réformes plus radicales que par le passé. Elle interpelle fondamentalement la manière de percevoir le développement et l'économie.

Les pays africains ont été affectés de multiples manières par la crise financière : impact du recul du commerce mondial, baisse des prix du pétrole et des matières premières, reflux des capitaux, réduction des flux migratoires et des transferts des migrants, incertitudes sur l'aide internationale, tensions foncières accrues. L'Afrique connaîtra inmanquablement de grandes difficultés de balances des paiements, de resserrement de l'emploi du fait du rétrécissement de la demande mondiale et de baisse des rentrées fiscales.

Pour que ces évolutions potentielles soient maîtrisées et canalisées, la situation exige que les gouvernements africains se penchent sur ces questions, ensemble et avec leurs Partenaires, pour formuler les mesures à prendre et s'engager à les mettre en œuvre. Le poids des collectivités locales et régionales, collectivement, peut être considérable afin de faire avancer les choses.

De nouvelles questions, au centre des débats actuels sur l'aide au développement, devront être abordées lors de la Rencontre de dialogue tripartite du 20 décembre 2009 à Marrakech, dans le cadre du Sommet Africités V, notamment : comment les Partenaires au développement vont-ils ajuster leurs stratégies de coopération si la crise globale persiste ? Cette dernière va-t-elle déboucher sur une redistribution des cartes au plan géopolitique, notamment avec l'entrée en scène des grands pays émergents ? Quelles conséquences auront les repositionnements stratégiques sur la pratique de l'aide par rapport au processus de décentralisation et à la place des collectivités territoriales ? Les réponses apportées détermineront les orientations à venir des politiques de coopération avec l'Afrique ainsi que la place qu'y tiendra l'agenda de la décentralisation et du renforcement du rôle des collectivités locales dans la gouvernance des pays africains et de l'ensemble du continent.

Quelles évolutions depuis la Rencontre de dialogue tripartite du Sommet Africités IV de 2006 ?

Si l'on peut aujourd'hui arguer d'un approfondissement formel de la décentralisation en Afrique, il n'en reste pas moins que son degré et les différents échelons territoriaux continuent de porter la marque des traditions administratives héritées des périodes de construction centralisée des Etats

nouvellement indépendants. Cela induit une diversité de situations à plusieurs égards : contenus des politiques de décentralisation ; autonomies réelles en termes de définition des ressources locales propres ; conditionnement des transferts de l'Etat central et limitation des marges de manœuvre quant à leur utilisation ; attributions exécutives des maires ; répartition des compétences exclusives, partagées ou encore « concurrencées » par l'intervention de l'Etat central ; réticences des ministères sectoriels à accepter le transfert de certaines de leur compétences aux collectivités territoriales malgré les dispositions définies par les lois de décentralisation; difficultés pour les collectivités d'accès à l'emprunt et au marché financier, etc. Passer de la déconcentration à une décentralisation véritable est une étape pas encore nettement franchie dans de nombreux pays. Par ailleurs, la question des transferts financiers en adéquation avec les compétences exercées se pose avec acuité : sans modalités de mise en place de ressources propres, la marge de manœuvre des collectivités est restreinte. Or, dans bien des cas, la fiscalité locale reste encore trop faible et trop contrôlée, de façon plus ou moins directe et poussée, par l'autorité centrale. Dans une majorité de pays, l'élection directe des autorités locales et régionales n'a pas été suivie –ou trop peu- de l'accroissement réel de leur champ d'action politique, le transfert de compétences demeurant trop limité.

Africités IV avait pensé la démarche de lutte contre la pauvreté prioritairement autour de l'élargissement de l'accès aux services de base pour le plus grand nombre. Compte tenu du développement des compétences des collectivités territoriales induit par l'approfondissement des processus de décentralisation (éducation, santé, infrastructures locales, développement économique...), les collectivités locales et régionales se trouvent occuper une position stratégique d'impulsion, de planification et de réalisation de ces services de base et de la mise en œuvre des OMD qui les sous-tendent. Le succès des objectifs de réduction durable de la pauvreté en Afrique est en conséquence conditionné par les progrès de la décentralisation et du renforcement des capacités des collectivités territoriales.

En 2006, le rapport préparatoire à la Rencontre de dialogue tripartite notait que, bien que le cadre d'analyse d'ensemble reliant décentralisation et lutte contre la pauvreté soit partagé par les Partenaires de coopération, les approches concrètes étaient assez différentes, façonnant des modes d'intervention diversifiés concernant le renforcement de la décentralisation et des collectivités territoriales. Il était souligné que, contrairement à ce qui se passait auparavant, la décentralisation et le renforcement des capacités des collectivités territoriales devenaient l'un des principaux objectifs des programmes de coopération, et n'apparaissaient plus comme un volet parmi d'autres. Dans ce type de programmes, il était pointé que l'échelle communale devait être privilégiée, en tant que collectivité décentralisée dont le transfert juridique et administratif des compétences était, en règle générale, le plus abouti. L'attention était toutefois appelée sur l'émergence d'autres niveaux de gouvernance territoriale observée dans nombre de pays africains. On notait également la montée des métropoles urbaines et villes secondaires dans les programmes des Partenaires au développement, le plus souvent à travers des volets spécifiques de programmes de développement urbain. Les partenaires internationaux de coopération soutenaient activement l'approfondissement des processus démocratiques locaux à travers l'appui à l'organisation d'élections municipales, le renforcement des capacités des équipes municipales et l'appui à la participation de la société civile dans toutes les étapes de planification et de gestion du développement local.

En 2009, globalement, malgré les avancées signalées dans la note introductive, les systèmes de gestion et de financement des territoires en Afrique se sont trop peu transformés au regard des défis qu'ils ont pourtant à affronter. Les mesures prises en termes de déconcentration et de

décentralisation peinent à produire leurs effets alors que les conséquences de la crise globale se font de plus en plus sentir au niveau des populations locales, surtout les plus pauvres. Le dédoublement des centres de décision ou la multiplication des interlocuteurs du gouvernement ne sont pas forcément des traductions d'un approfondissement de la décentralisation. En outre, la réduction des marges de manœuvre fiscales et budgétaires, à tous les échelons territoriaux, entraîne des tendances centralisatrices. Or, plus que jamais, pour sortir de la crise et aller vers plus d'efficacité de l'aide au développement, c'est de la mise en place d'un véritable principe de subsidiarité dont on a besoin, à savoir une attribution des compétences –et des moyens- à l'échelon territorial le plus à même de les exercer, et non d'un simulacre ou d'une parade aux responsabilités de chacun.

La note introductive permet d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution du cadre stratégique de l'aide au développement, notamment le passage de l'aide projets à l'aide budgétaire puis l'analyse des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de leur réforme pendant les années 2000. Les CSLP sont aujourd'hui critiqués, voire remis en cause, par les Partenaires au développement, notamment pour l'approche technocratique et prescriptive qu'ils développent ou du fait des contradictions entre les instruments proposés. Les déclarations sur les conditionnalités et procédures efficaces d'aide imaginées autour des CSLP apparaissent aujourd'hui comme des discours fictionnels en décalage avec la réalité. Le questionnement du paradigme des CSLP nécessite d'entrer dans l'analyse des transformations des pratiques en interrogeant leurs significations au regard de la capacité de réponse aux besoins de base et de la mise en pratique du développement durable. Il oblige, ce faisant, à considérer la transformation des normes, bonnes pratiques et recommandations de bonne gouvernance pour des pays fortement extravertis et encore largement soumis aux conditionnalités de leurs bailleurs.

Il serait nécessaire de discerner en premier lieu, au regard de l'expérience de l'ajustement et de la crise actuelle, en quoi le modèle des Cadres stratégiques s'use et ne rejoint pas les objectifs affichés. Ce débat, à mener au sein de la Rencontre de dialogue tripartite, apporterait des indications aux acteurs concernés par la coopération pour partir sur de nouvelles bases susceptibles de refléter des stratégies de développement réellement opérationnelles, aptes à constituer au niveau local un support cohérent pour l'aide au développement.

En second lieu, le mécanisme qui définit si la stratégie de développement est opérationnelle ou non, issu de la Déclaration de Paris, mérite d'être reconsidéré à la lumière des évolutions récentes. La formulation d'une stratégie de développement induit d'une certaine manière un choix dans l'orientation de l'aide. En quoi le CSLP contribue-t-il à la production d'un discours et participe-t-il de la formation de l'ordre politique ? On connaît en effet l'influence qu'exercent les dispositifs de l'aide au développement sur la structuration des sociétés du Sud, en Afrique et ailleurs.

Troisièmement, la complexité des phénomènes d'interactions de la coopération internationale sur les dynamiques sociales et politiques devrait être débattue. Elle remet en question la notion de « marché » de la coopération au développement, dans le sens où l'offre d'aide proposée par les bailleurs de fonds ne rencontre pas nécessairement la demande formulée par les populations locales, et celle de « normes » rationnelles neutres de gestion de la mobilisation de l'aide et de sa répartition. Afin de pallier à ces inconvénients, dans la réalité, donateurs et receveurs apprennent progressivement la manière de procéder pour articuler offres et demandes. L'expérience montre que c'est en organisant résolument des rapports contractuels fondés sur le dialogue que donateurs et bénéficiaires acquièrent la capacité de fonder l'efficacité durable de l'aide. La question de la place

des collectivités territoriales, qui arrivent difficilement à se faire entendre dans ce dialogue, devrait être clairement posée.

La pensée du développement comme dispositif, dont la nécessité est de nouveau fortement avérée en raison de la crise, s'accorde sur un invariant : la vision stratégique du développement ne peut plus faire l'impasse de la relative autonomie des situations et des dynamiques locales. En raison de leur implication -responsable, déléguée ou subordonnée- dans l'utilisation de l'aide, les collectivités locales sont légitimement partenaires de la construction des politiques publiques et des programmes d'aide qui contribuent à les traduire dans la réalité. En Afrique, donateurs et bénéficiaires ont tout intérêt à favoriser les rencontres vertueuses entre stratégies locales et nationales. Force est de constater que, pour l'heure, elles demeurent globalement fragiles, plus ou moins réussies et relativement peu convaincantes. La rencontre des enjeux et des objectifs est souvent contrainte par la centralisation excessive et le manque de cohérence explicite. Ce sont, entre autres, de la levée de ces obstacles dont il s'agit de discuter lors de la Rencontre de dialogue tripartite du Sommet Africités V.

Comment la crise globale renouvelle-t-elle les stratégies des Partenaires au développement ?

Cette partie de la note introductive explore la question « Comment la crise globale renouvelle-t-elle les stratégies des Partenaires au développement ? ». A cette question il n'y a pas encore de réponse suffisamment consensuelle. Les pistes de réflexion proposées ci-après le sont donc principalement pour alimenter le débat.

Cette partie propose un état des lieux de certains éléments de positionnement de quelques Partenaires au développement, que nous ne développons pas dans la présente synthèse, mais dont nous donnons ci-après une lecture thématique :

Crise globale

- a. Si les conséquences de la crise, tant du côté des pays donateurs que des pays bénéficiaires, sont reconnues par tous, elles ne sont pas encore traduites, de manière sensible, par une redéfinition précise en termes de positionnement stratégique des Partenaires au développement. Sans doute est-il encore trop tôt pour mesurer pleinement les repositionnements que la crise globale induira.
- b. Le thème du Sommet d'Africités V, la réponse des collectivités locales et régionales d'Afrique à la crise globale, recouvre une pluralité de dimensions. Les Partenaires au développement ne formulent pas encore de stratégies face à « la crise », mais des réflexions et actions autour des conséquences *des crises* au niveau local sont menées : crise foncière, sécurité alimentaire, crise climatique, pertes de revenus liées aux exportations, pertes de revenus des transferts par les migrants.

Décentralisation / renforcement des collectivités territoriales

- c. Le consensus entre Partenaires au développement est incontestable sur la pertinence de la décentralisation, de la territorialisation et la municipalisation de certains objectifs de développement qui en découlent et du renforcement des collectivités territoriales.
- d. Toutefois, les mises en œuvre concrètes restent disparates entre les différents Partenaires. Pour certains, la formulation spécifique de programmes d'appui à la décentralisation et au renforcement des collectivités territoriales traduit un engagement explicite. Pour d'autres, il s'agit plutôt de conséquences implicites attendues de la mise en œuvre de programmes plus

vastes liés à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des infrastructures ou à la bonne gouvernance.

- e. La diversité de l'appui des Partenaires au développement en matière de décentralisation peut être liée, dans une certaine mesure, à la « culture » de l'organisation et du pays à laquelle celle-ci appartient. En témoigne l'hétérogénéité qui se dégage dans la reconnaissance stratégique de l'importance de la décentralisation et de l'appui direct aux collectivités territoriales. Pour certains Partenaires, le soutien au processus de décentralisation va de pair avec un Etat central très actif sur les compétences qui lui incombent, en application du principe de subsidiarité. Pour d'autres, ce lien semble moins évident, le premier pouvant se faire au détriment de l'autre.
- f. La plupart des partenaires au développement n'intègrent pas encore suffisamment les conséquences du dépassement de la logique de projet dans le traitement de fond de la question de la décentralisation.
- g. La déconcentration des programmes d'aide vers des délégations locales des Partenaires peut représenter un potentiel pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide en termes de réponse effective aux besoins, à condition que le dialogue stratégique sur la définition et la conduite des programmes d'aide soit ouvert et intègre les collectivités territoriales.
- h. L'une des exigences les plus pressantes que la crise globale va entraîner est la nécessité de se soucier de la coordination et de la cohérence des actions sur le terrain. Les collectivités territoriales sont les mieux placées pour ce faire compte tenu de l'obligation qui leur est faite d'appréhender les problèmes locaux de manière transversale et intégrée. On peut déplorer le fait qu'elles ne soient pas considérées, jusqu'ici, comme le maillon essentiel pour assurer cette coordination en cohérence avec les politiques nationales sectorielles.
- i. L'interdépendance entre le monde rural et le monde urbain, qui s'exprime pourtant avec acuité dans le contexte de crise, ne vient pas remettre en cause une certaine habitude de division entre les programmes urbains et les programmes ruraux. Ceux-ci pourraient pourtant être mieux articulés pour que chaque type de collectivités puisse répondre aux enjeux qui se posent à elle, de façon à développer des complémentarités indispensables à l'émergence d'économies locales dynamiques, formant la base des économies nationales et régionales compétitives.

Développement local et emploi

- j. Le soutien aux services publics de base (gestion des ordures ménagères, eau, transports urbains, etc.) est le moyen privilégié par les Partenaires au développement pour réduire la pauvreté et contribuer conséquemment au développement local. C'est un axe d'action à maintenir et à renforcer car l'accès à des services de base de qualité permet en effet d'enclencher un cercle vertueux sur les emplois et le niveau de ressources fiscales locales.
- k. Une des expressions de la crise globale est le recul des transferts des migrants vers leur pays d'origine. Or, ces transferts peuvent favoriser, sous certaines conditions, le développement local et l'emploi. Des programmes de « *matching funds* » -où les Partenaires contribuent, au moins à hauteur du montant des transferts, à des projets de développement local élaborés par les migrants- peuvent constituer une bonne illustration d'initiatives de co-développement aux effets multiplicateurs.
- l. La production de richesses locales et la création d'emploi local sont perçues par certains Partenaires au développement comme une externalité positive possible des programmes, plutôt qu'un objectif stratégique propre. Des projets innovants, en soutien d'acteurs nouvellement reconnus pour leur contribution au développement local -par exemple ceux de

l'économie sociale et solidaire-, pourraient être développés. Ils pourraient générer une aide plus efficace et être porteurs d'effets de levier importants, pouvant permettre aux collectivités territoriales de créer des emplois locaux et d'augmenter leurs ressources propres.

Eléments conclusifs

Un renouvellement des problématiques et des défis posés par la crise globale

Les prévisions de croissance pour l'Afrique fournies par les institutions internationales ont été revues à la baisse pour les prochaines années. Les économies africaines les plus durement touchées sont celles qui dépendent dans une large mesure des exportations de produits de base. Dans beaucoup de pays africains importateurs nets de pétrole, la croissance du PIB devrait chuter en 2009 et 2010. Dans de nombreux pays du continent, le fait que les cours des denrées alimentaires qui s'échangent au niveau international demeurent élevés perpétue une crise alimentaire, dont souffrent en particulier les citoyens pauvres. Dans tous les pays, la réapparition de l'inflation risque de rogner les effets de la croissance chez les plus pauvres.

Les répliques puissantes des secousses que connaissent les marchés extérieurs sont ainsi ruineuses pour l'Afrique. La présente crise met en lumière de nouveau la cause principale de cet état de fait : une croissance endogène très faible. Dans ce contexte difficile, les politiques visant la diversification de l'économie et favorisant la croissance endogène et la création de marchés nationaux et régionaux sont de nouveau à l'ordre du jour dans les agendas politiques et de coopération. La crise montre également que l'exigence de construction et de stabilisation d'appareils d'Etats solides, efficaces et démocratiquement légitimés s'impose plus que jamais.

La question de la cohérence des politiques d'aide des pays de l'OCDE et de celles des pays émergents, dont la Chine, mérite un débat et des initiatives approfondies afin d'éviter à l'Afrique des concurrences dommageables.

En tout état de cause, l'Aide publique au développement apparaît comme du capital qui entre directement dans le circuit du développement africain. La réduction de la pauvreté devrait rester la priorité de l'agenda de coopération. Par ailleurs, l'aide a vocation à préparer *a minima* les conditions nécessaires au démarrage du développement en préservant, et si possible en augmentant, le capital humain, le capital social et les biens publics, en particulier les infrastructures. Pour réduire durablement la pauvreté, il faut produire des richesses, au niveau national, mais aussi et surtout au niveau local. La prise en charge efficace de la création de richesses par les collectivités locales ne peut réussir qu'à certaines conditions : il faut développer des économies de proximité, promouvoir la souveraineté alimentaire locale et favoriser la production et l'accès du plus grand nombre aux services locaux de base. Les institutions et les mécanismes mis en place au niveau local, fondés sur les droits, sont aussi une priorité. Le développement local doit pouvoir globalement dégager les ressources financières nécessaires à la couverture des dépenses d'urbanisation, des équipements et de l'embellissement à la charge des collectivités locales et des habitants de la Ville.

Un moyen privilégié de créer du capital humain et social est probablement, pour l'Aide publique au développement, de s'ancrer de plus en plus aux territoires et aux acteurs dynamiques de terrain, de

développer des capacités sociales locales et de cofinancer des projets renforçant le développement local et les échanges de proximité de biens et services essentiels.

Un outil : l'organisation du développement local participatif

Les rapports entre les gens procèdent d'une exigence de sécurité, d'harmonie et de paix qui trouvent leur expression dans la convergence des efforts pour l'émancipation de tous les habitants. Le développement local doit être basé sur la justice et la solidarité, garantes de la confiance entre acteurs dans la gestion du territoire, confiance nécessaire à leur investissement humain et matériel. S'il n'y a pas de liens de causalité directe entre démocratie et développement local, ni entre existence de pouvoirs autonomes locaux et bien-être social, il y a de nombreuses raisons de penser que des politiques locales habilement conçues renforcent la démocratie, tout comme la démocratisation peut contribuer à élargir le spectre de l'intervention publique en laissant davantage s'exprimer les populations sur leurs priorités. La décentralisation réduit les risques d'instrumentalisation des politiques publiques et appelle à attirer l'attention, non seulement sur la cohérence des politiques locales et nationales, mais aussi sur les liens entre ces politiques et leurs rapports à la démocratie.

La *confiance* se développe aussi lorsque l'élection au suffrage universel et la possibilité de contrôle démocratique permanent d'une part, les politiques publiques locales et nationales d'autre part, sont articulées correctement. Cette tâche complexe a plus de chance d'aboutir si elle se réalise sur un territoire réduit puis remonte vers le niveau national par diffusion. Les acteurs de la participation au niveau local doivent être stimulés à prendre des responsabilités clairement exprimées pour pouvoir exercer une influence critique sur les institutions et contribuer à la construction d'une capacité sociale et institutionnelle durable. Les programmes d'action à la base doivent mettre l'accent sur les modalités d'incitation qui ressortent de la solidarité budgétaire, fiscale et sociale à travers l'élaboration de budgets participatifs, de l'investissement social et de la mobilisation des opportunités d'emploi et de revenus (développement local).

Propositions conclusives

- a. Les efforts continus réalisés afin de renouveler la gestion de l'Etat dans les pays en développement devraient se traduire par un approfondissement de la gouvernance locale démocratique et par la promotion d'approches participatives permettant la mobilisation de tous les acteurs.
- b. Pour être effectivement démocratique, la gouvernance locale devrait veiller à garantir et vérifier l'*appropriation* effective par tous les acteurs du principe de subsidiarité. C'est une étape nécessaire à l'exécution de l'aide dans de bonnes conditions. L'appropriation démocratique de la décentralisation des responsabilités est une condition centrale de l'efficacité des objectifs de lutte contre la pauvreté, des résultats sociaux, de croissance et de bonne gouvernance. Elle est fonction de la qualité des capacités de planification, de gestion budgétaire, de suivi et d'évaluation qui permettent de concrétiser les programmes.
- c. Relativement aux exigences méthodologiques nouvelles de développement durable et de sortie des crises, une priorité devrait être accordée au débat entre tous les acteurs concernés

par la coopération sur les stratégies opérationnelles aptes à constituer, au niveau local, un support cohérent pour l'aide au développement.

- d. Aussi, dans la perspective de la Rencontre de dialogue tripartite, les propositions conclusives suivantes pourraient être discutées :
- Réaffirmer le rôle stratégique des collectivités territoriales dans la promotion du développement local et la création d'emploi, tout particulièrement dans le contexte de crise ;
 - Continuer à produire des codes et normes de bonnes pratiques au niveau des stratégies nationales et de celles des Partenaires au développement, en particulier des bailleurs de fonds, dans l'objectif d'unifier les approches de gestion et d'évaluation de l'aide budgétaire ;
 - Promouvoir des critères de transparence en matière de gestion des finances publiques, mais également de gouvernance du développement local et d'évolution des territoires ;
 - Maintenir l'effort des bailleurs de fonds pour dépasser la logique de projet et encourager la décentralisation des investissements nécessaires au développement durable des territoires et de leur mise en œuvre coordonnée. Cet effort devrait être organisé dans le respect des rapports contractuels fondés sur le dialogue entre donateurs et bénéficiaires de l'aide aux niveaux étatique et infra-étatique, voire supra-étatique ;
 - Promouvoir les mécanismes permettant aux collectivités locales africaines de se faire entendre sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques par les agences de coopération au développement de façon autonome, juridiquement fondée sur le partenariat ;
 - Soutenir les migrants dont les transferts financiers vers les pays du continent participent aux actions de développement local. L'association des migrants constitue un mécanisme de qualité en matière de contrôle populaire de l'usage des fonds et pourrait constituer un des mécanismes les plus efficaces pour véhiculer l'aide au développement ciblant le niveau local. L'Aide publique au développement gagnerait également en efficacité et en impact si une part significative des montants concernés utilisaient les mécanismes de la coopération décentralisée (on estime cette part à 30% des flux d'aide);
 - Orienter l'Aide publique au développement de plus en plus intensément vers l'augmentation des capacités sociales et l'accès aux services et biens publics, comme souligné depuis la mise en place des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
 - Cofinancer des projets avec une part significative d'argent public local, de manière à maximiser la part des dépenses publiques efficacement utilisées et surtout de co-piloter localement les projets ;
 - Accorder une aide relativement plus importante qu'aujourd'hui aux collectivités locales et régionales, leur permettant d'entreprendre des investissements anticycliques afin de minimiser les impacts négatifs de la crise globale sur les économies locales et régionales en Afrique. Que les Collectivités territoriales parviennent à renforcer leur cohésion et à se développer rapidement est un enjeu essentiel pour la voie africaine de sortie de la crise globale.